

2015

# RAPPORT DE TRANSPARENCE

**EXERCICE CLOS LE 31-12-2015**

AUDIT SYNTHÈSE | 11 rue de Téhéran – 75008 PARIS

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>PRÉSENTATION DU CABINET</b>	<b>2</b>
	Structure juridique	
	Implantation géographique du cabinet	
	Activité	
<b>2</b>	<b>GESTION DES RISQUES DU CABINET</b>	<b>3</b>
	Indépendance	
	Contrôle qualité	
<b>3</b>	<b>CLIENTS</b>	<b>6</b>
	Chiffre d'Affaires	
<b>4</b>	<b>LISTE DES ENTITES DONT LES TITRES FINANCIERS SONT ADMIS AUX NEGOCIATIONS DU MARCHE REGLEMENTE</b>	
	Mandats EIP	7
<b>5</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>8</b>
	Effectif	
	Rémunération des associés	
	Formation professionnelle continue	

## **Structure Juridique**

Audit Synthèse, créée en 1991 par Thibaut de Lembeye, est une Société à Responsabilité Limitée, au capital de 250 000 € détenu par deux associés, personnes physiques experts comptables et commissaires aux comptes. Audit Synthèse n'appartient à aucun réseau. Thibaut de Lembeye est l'unique gérant de la société.

## **Implantation géographique du cabinet**

Le siège social de la société se situe à la Place de Narvik, 11 Rue de Téhéran, 75008 Paris.

## **Compagnie à laquelle le cabinet est rattaché**

La société est inscrite au tableau des membres des experts comptables du Conseil Régional de Paris et sur la liste des Commissaires aux Comptes près de la Cour d'Appel de Paris depuis sa création.

## **Activité**

Le cabinet Audit Synthèse s'est constitué autour d'une communauté de valeurs, d'éthique, de compétence, d'indépendance, de qualité de service et de respect du développement professionnel de ses collaborateurs.

Audit Synthèse a renforcé ainsi son offre de services pluridisciplinaires autour des entités professionnelles suivantes :

- Audit Légal - Audit Contractuel – Commissariat aux apports (à la fusion, à la transformation)
- Expertise comptable et Conseil en gestion (analyse de prix de revient, budgets...)
- Gestion administrative et conseils dans les domaines : social, juridique et financière pour des fonds familiaux patrimoniaux
- Mandataire fiscal
- Évaluation de titres de sociétés

Nous proposons à nos clients des compétences accrues et élargies correspondant aux évolutions de leurs besoins.

Nos offres de service s'étendent de l'expertise comptable à l'audit : commissariat aux comptes, commissariat aux apports, solutions de gestion déléguée en matière comptable (comptabilité, gestion administrative, paye), accompagnement en matière fiscale et financière, ainsi que le pilotage et communication de la situation financière d'un groupe de sociétés (états financiers consolidés).

Audit Synthèse est avant tout un partenaire qui, aux côtés des dirigeants, optimise leur fiscalité et celle de leur entreprise.

## **GESTION DES RISQUES DU CABINET**

### **I n d é p e n d a n c e**

Un engagement d'indépendance a été mise en place au sein du cabinet. Les associés, comme l'ensemble du personnel, ont l'obligation de signer annuellement une « déclaration d'indépendance », confirmant qu'ils sont en conformité avec les règles d'indépendance.

L'importance du respect du principe d'indépendance est régulièrement rappelée lors des réunions faites avec l'ensemble des collaborateurs. Les politiques et les procédures de contrôle de qualité du cabinet sont portées à la connaissance du personnel en s'assurant qu'elles sont effectivement comprises et appliquées.

### **Acceptation et maintien de la mission**

L'acceptation d'une nouvelle mission de commissariat aux comptes prévoit une recherche des risques associés à l'exercice du nouveau mandat.

Avant d'accepter un nouveau mandat, renseignement pris, tant sur ce dossier que ses filiales afin de s'assurer de l'absence de conflits et d'incompatibilités d'intérêt au niveau du cabinet.

Lors de la sollicitation par un client un « questionnaire d'acceptation » doit être rempli par l'associé signataire. L'associé s'assure que les prestations d'audit susceptibles d'être réalisées n'affectent pas son indépendance, ni ne sont l'objet d'un conflit d'intérêt.

Lors de l'engagement d'un collaborateur, celui-ci signe un « engagement d'indépendance » qui rappelle les diverses règles à respecter décrites dans le manuel de procédures du Cabinet.

## **Rotation des associés**

Dans le cadre du principe de rotation des signataires visé à l'article L822-14 du Code de Commerce modifié par la loi du 12 mai 2009 sur les missions de contrôle légal effectuées auprès des personnes ou entités faisant appel public à l'épargne, toutes les dispositions ont été mises en œuvre.

## **Contrôle qualité**

La démarche qualité est une composante primordiale de notre mode d'exercice professionnel. Elle est mise en œuvre par l'application des normes et des codes de déontologie professionnelle.

Pour atteindre nos objectifs de qualité, nous disposons de méthodes et outils permettant de conduire nos missions légales conformément aux normes d'exercice professionnelles applicables en France.

Le cabinet a développé ses propres procédures de contrôle de qualité relativement aux points suivants :

- L'exécution des missions selon le manuel de procédures d'Audit Synthèse ;
- Des procédures d'acceptation des nouveaux clients et des nouvelles missions ;
- Un programme de formation pour les associés et collaborateurs ;
- Le développement de l'outil d'audit du logiciel « Audisoft »
- Le secret professionnel et les modalités de correspondance

## Organisation de la fonction technique

À travers notre manuel de procédures, chacun dispose d'un ensemble de références pour fixer sa conduite et mener ses activités professionnelles.

Cette démarche a notamment conduit à retenir l'approche structurée issue d'un logiciel dédié à l'audit légal (AUDISOFT), qui apporte un support dans la réalisation de chaque étape de la démarche d'audit.

Des procédures d'acceptation des clients et des missions sont mises en place au sein d'Audit Synthèse. Elles intègrent, en particulier, des questions relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, aux incompatibilités éventuelles, aux conflits d'intérêts potentiels et aux situations où la sauvegarde de l'indépendance pourrait être menacée.

L'associé signataire participe aux différentes phases clés de la mission et contrôle l'exécution finale avant l'émission de son rapport.

En application de la réglementation propre à notre profession, notre cabinet fait régulièrement l'objet de contrôles qualité de la part des instances professionnelles.

## **Contrôle externe - visé à l'article R821-26 du Code du commerce**

Notre société est soumise à des contrôles périodiques triennaux pour l'activité de commissariat aux comptes et tous les 6 ans pour l'activité d'expertise comptable.

Les derniers contrôles ont été effectués :

- par le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C) durant le troisième trimestre 2013.
- par l'Ordre des Experts Comptables de Paris un contrôle de qualité intervenu en 2011

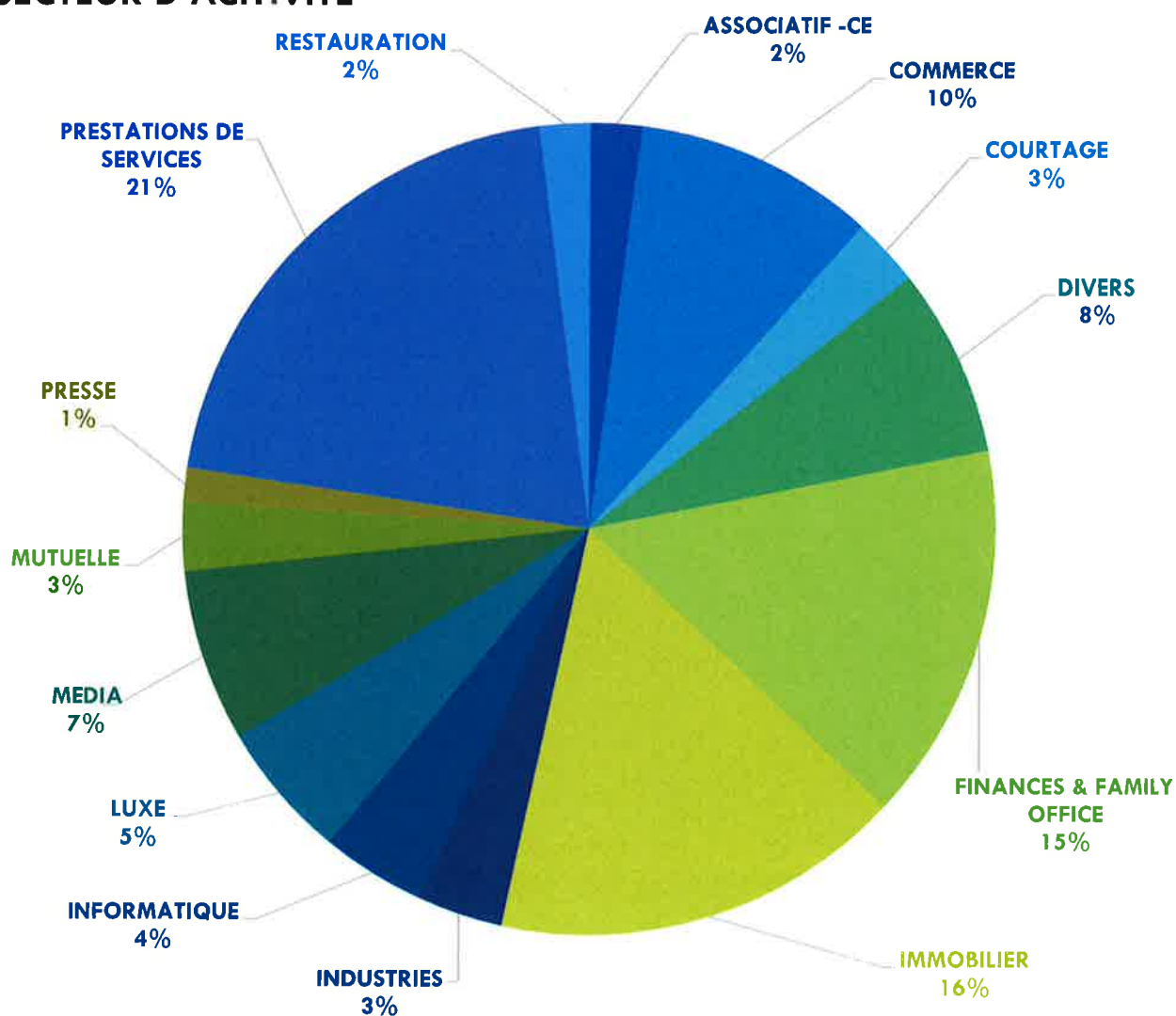
À l'issu de ces contrôles et des rapports exposant les principales recommandations sur les différents points d'amélioration, les actions correctrices préconisées ont été mises en œuvre au sein du cabinet.

# C L I E N T S

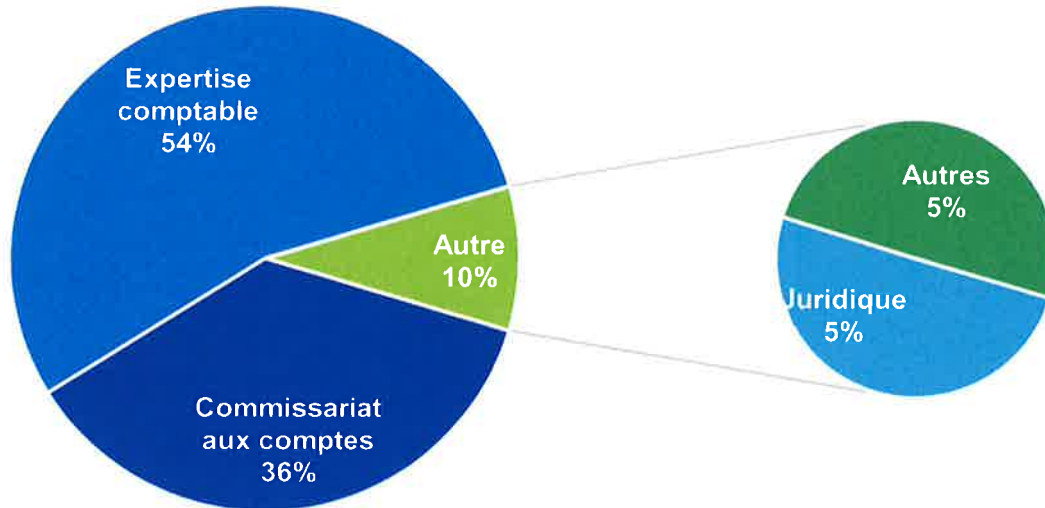
## Chiffre d'affaires

Audit Synthèse dispose d'un portefeuille de client diversifié. Le graphique ci-après, illustre les différents secteurs du cabinet :

### SECTEUR D'ACTIVITE



Au cours de l'exercice écoulé, le chiffre d'affaires hors taxes du cabinet ressort à 1 627 K€ et se ventile de la manière suivante :



## LISTE DES ENTITES – mandats EIP

Entités d'intérêt public » (Mentionnées à l'article R.821-26 du code de commerce)

**Mutuelles ou unions de mutuelles régies par le livre II du code de la mutualité.**

- MUTUELLE SANTE ET OBSEQUES
- MUTUELLE CREMATISTE MSO
- MUTUELLE ETUDIANTE DU SUD OUEST (VITTAVI)



# RESSOURCES HUMAINES

## Effectif

Audit Synthèse rassemble 14 collaborateurs, dont la présentation est représentée ci-dessous.

■ Chefs de mission

■ Collaborateur

■ Expert Comptable et commissaire aux comptes Associé

■ Expert comptable stagiaire

■ Juriste

■ Responsables Paie

■ Service Administratif



## Rôles

### **EXPERT COMPTABLE et COMMISSAIRE AUX COMPTES (signataire)**

Conseiller privilégié. Il est à l'écoute du dirigeant d'entreprise tant sur le plan de son organisation comptable que sur des problèmes économiques, fiscaux, juridiques ou financiers.

### **EXPERT COMPTABLE et COMMISSAIRE AUX COMPTES (associé)**

Rôle essentiel pour le contrôle qualité et le respect de toutes les procédures normées

### **EXPERTS COMPTABLES (DIRECTEURS DE MISSION)**

Développement clientèle participe à l'organisation d'événements, valorise l'offre de service du cabinet auprès de clients potentiels. Veille à entretenir, développer et assure la rentabilité de son portefeuille client. Construit et anime des formations internes à destination des collaborateurs juniors, des stagiaires en expertise comptable.

### **CHEFS DE MISSION**

Responsables de secteurs spécialisés : Ils interviennent essentiellement dans les missions d'audit, d'assistance informatique, de consolidation, organisation systèmes, etc.

### **COLLABORATEURS JUNIORS**

Pour réaliser les travaux définis contractuellement, une équipe de plusieurs collaborateurs est dédiée, sous la supervision d'un chef de mission et/ou expert-comptable.

### **RESPONSABLE JURIDIQUE**

Un juriste fort d'une expérience d'une dizaine d'années en droit des affaires et plus particulièrement en droit des sociétés et en droit social

### **RESPONSABLE PAIE**

Outre la gestion opérationnelle des rémunérations, il tient une veille technique et juridique sur la Gestion de la Paie...

## Rémunération des associés

Les associés disposent d'une rémunération fixe déterminée chaque année.

## Formation professionnelle continue

Thibaut de LEMBEYE a été formé aux méthodes anglo-saxonnes : travail en équipe, informatisation poussée permettant aux collaborateurs d'emporter leur « bureau » avec eux tout en restant reliés au cabinet, politique de recrutement fondée sur l'accompagnement de juniors motivés jusqu'à l'obtention du diplôme d'expert-comptable. En quelques années, Audit Synthèse a accompagné une vingtaine de collaborateurs jusqu'à leur diplôme.

Les formations sont ouvertes à l'ensemble des associés et collaborateurs. Audit Synthèse finance les formations préparatoires aux examens pour favoriser l'obtention du Diplôme d'Expertise Comptable et de Commissaire aux comptes.

Les formations dispensées à notre équipe sont internes ou externes :

- les formations internes sont diligentées par des directeurs et chefs de mission ayant des connaissances techniques dans les domaines concernés.
- des réunions d'information internes périodiques sur les réglementations des secteurs d'activité des clients, l'actualisation des informations comptables, fiscales, sociales et juridiques sont organisées, à tour de rôle, tous les 15 jours. Elles sont formalisées sur Powerpoint et ensuite diffusées.
- les formations externes sont conduites par des formateurs ayant une parfaite maîtrise technique auprès d'organismes reconnus : CNCC, ASFOREF, Francis Lefebvre...
- un entretien annuel avec chaque collaborateur permet d'apprécier l'adéquation entre les formations reçues et les besoins ainsi que les dispositions à prendre en vue de l'amélioration effective des compétences. L'évaluation contradictoire apprécie les qualités professionnelles de chacun et fonde ainsi les décisions de promotion et d'évolution des rémunérations.

- la documentation est dématérialisée sur des serveurs informatiques, d'un prestataire externe et mise à jour quotidiennement. Elle est accessible par chacun des collaborateurs sur le serveur du cabinet ou à l'extérieur (soit par synchronisation sur les postes de travail, soit par des accès Internet spécifiques).

Avec les dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2008, relatif à l'obligation de formation continue des commissaires aux comptes inscrits à la liste des commissaires aux comptes, la durée de la formation professionnelle est de :

- 120 heures devront être accomplies sur trois ans, avec un minimum annuel de 20 heures et un minimum de 60 heures sur trois années consécutives consacrées à l'audit et au commissariat aux comptes.

Par ailleurs, Thibaut de LEMBEYE encourage les collaborateurs dans l'obtention de leurs diplômes professionnels.

## **Informations chiffrées sur la formation**

Au cours de l'exercice clos le 31-12-2015, 54 heures de formation ont été dispensées par associé exerçant le métier de commissariat aux comptes et de l'expertise comptable.

Nous confirmons que le cabinet respecte les obligations de l'article R.822-61 du code de commerce. Le suivi d'heures de formation des commissaires aux comptes inscrits se fait sur le portail déclaratif de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes.

AUDIT SYNTHESE



Thibaut de LEMBEYE  
**COMMISSAIRE AUX COMPTES**